



Dossier de presse

Mercredi 6 juillet 2016

Comité Syndical du 6 juillet 2016

Syndicat Mixte des Transports en Commun de
l'agglomération toulousaine

Syndicat Mixte des Transports en Commun

Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr

Sommaire

- Toulouse Aerospace Express – préparation du débat public
- Chronologie des principales actions qui s'inscrivent dans le projet Mobilités 2025 / 2030
- Point Investissements du 1^{er} semestre 2016
- Encore plus d'accessibilité dans le métro
- Le développement de l'Ecomobilité

Toulouse Aerospace Express – préparation du débat public

La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a été désignée le 1^{er} juin 2016. Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, vice-président de la CNDP, est désigné président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet Toulouse Aerospace Express. Comme la Commission Nationale du Débat Public, la CPDP est indépendante et neutre. Elle ne se prononce pas sur le fond du projet, ne prend pas parti, mais est chargée d'animer le débat et d'en assurer son bon déroulement.

Elle définit les modalités pratiques d'organisation du débat et décide des moyens à mettre en œuvre :

- **Le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO), document de référence :**

Le Débat Public se déroulera de septembre à décembre 2016, conditionné par l'approbation du DMO en commission CNDP début septembre 2016.

- **Les enjeux et les modalités du Débat Public :**

Les enjeux seront définis par la Commission Particulière du Débat Public en juillet, à partir du dossier de saisine du SMTC des échanges qu'il organise avec les acteurs locaux.

- **Calendrier :**

En Décembre à l'issue du Débat, la CPDP disposera de deux mois pour établir le Bilan du Débat Public. Le SMTC devra par la suite indiquer la manière dont il prend en compte les conclusions du Débat Public.

- **Rappel du contexte :**

Suite aux délibérations du 10 février 2016 et du 30 mars 2016 portant respectivement sur la saisine de la Commission Nationale du Débat Public et sur le périmètre d'étude du projet, Jean-Michel Lattes, Président du SMTC Tisséo a adressé le dossier de saisine le 22 avril 2016 à la commission, puis est venu présenter le dossier aux côtés du Président de Toulouse Métropole le 4 mai, dans l'optique :

- de présenter les enjeux du projet et son état d'avancement,
- d'affirmer l'opportunité d'une concertation de grande ampleur avec le public et les acteurs socio-économiques,
- de présenter l'enjeu de l'optimisation du « chaînage » des calendriers entre Projets Mobilités et le projet de troisième ligne de métro.



Dossier de presse

Mercredi 6 juillet 2016

La CNDP a décidé, lors de sa séance du 4 mai, la **réalisation d'un Débat Public** pour le projet Toulouse Aerospace Express.

La CNDP a motivé sa décision à partir des considérations suivantes :

- **Le caractère national du projet** au regard de ses enjeux en matière d'aménagement du territoire et en matière d'environnement,
- **Les enjeux socio-économiques majeurs,**
- **La mobilisation de crédits publics importants.**

La saisine de la Commission Nationale du Débat Public est une obligation pour les grands projets dont la nature, les caractéristiques techniques et/ou les coûts entrent dans les catégories définies par le Code de l'Environnement. Toulouse Aerospace Express relève de cette obligation de par son coût (supérieur à 300M€) et sa longueur (supérieure à 20 km).

Syndicat Mixte des Transports en Commun

Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr

Chronologie des principales actions qui s'inscrivent dans le projet Mobilités 2025 / 2030

Déploiement de la 4G dans le Métro

Dans l'optique du développement de la « Ville Intelligente », Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse a pris l'engagement d'offrir aux voyageurs du métro toulousain, **dès 2017, tout le confort du réseau mobile 2G, 3G et 4G**, existant en surface.

Pour y parvenir, le SMTC travaille depuis plusieurs mois avec Toulouse Métropole, la régie Tisséo, la SPL RIN et les opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR. Ainsi Orange a été choisi par l'ensemble des opérateurs comme maître d'œuvre des opérateurs sur ce projet.

Cette initiative permettra à Toulouse d'être l'une des premières villes de France à disposer de l'intégralité des services de téléphonie mobile (voix et data) des opérateurs français dans son métro.

Les négociations entre les différentes parties prenantes sont en cours de finalisation. SMTC-Tisséo lancera ainsi la phase de travaux d'une durée estimée d'un an, dès signature des conventions présentées au dernier Comité Syndical avec l'ensemble des parties prenantes.

Doublement de la capacité de la Ligne A

Les premiers travaux commenceront pendant l'été 2017. **A terme en 2019, la ligne A sera mise en service** avec des rames de 52 mètres et transportera jusqu'à 400 000 voyageurs par jour grâce aux stations réaménagées. Dans un deuxième temps, le pôle d'échanges de Jean-Jaurès sera redimensionné en cohérence avec les grands projets urbains de l'agglomération.

Le Téléphérique Urbain Sud

Premier maillon de la ceinture qui reliera les zones économiques de l'ouest et de sud, ce nouveau transport par câble reliera l'Oncopole, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier. Un temps de parcours de 10 minutes, en passant au-dessus de la Garonne et de la colline de Pech David pour transporter 7 000 voyageurs par jour.

Le titulaire du marché de conception, réalisation, maintenance **sera choisi au début du mois de décembre 2016**.

Fin 2019, aura lieu la mise en service de ce nouveau mode de transport

Déjà 30 millions d'euros d'investissements engagés par le SMTC Tisséo sur la première moitié de l'année 2016

La séance du Comité Syndical du 6 juillet 2016 a permis de concrétiser l'action du SMTC sur le plan des investissements avec un peu plus de **4,3 millions d'€** alloués dans le cadre de marchés publics (notamment dans le cadre du projet de Doublement de la Capacité de la Ligne A du métro) ou de conventions de travaux et de financement (notamment pour l'évolution du réseau de Colomiers).

A ce jour, c'est en tout plus de **30 millions d'€** qui auront été engagés par le SMTC sur la première moitié de l'année 2016, au travers de marchés et de conventions. Ce montant est conforme au programme d'investissements de **92 millions d'€**, validé lors du vote du budget 2016.

A noter qu'une partie de ces investissements sont réalisés en mettant en œuvre des **clauses d'insertion sociale**, conformément à la loi sur l'économie sociale et solidaire.

Un bilan a été tiré sur les travaux réalisés dans le cadre de l'extension du Tram Envol et de la construction du dépôt de bus de Colomiers :

- sur l'ensemble de **l'opération Tram Envol**, ce sont près de 18 000 heures d'insertion sociale qui ont été réalisées, réparties sur 10 entreprises et concernant 38 personnes ayant bénéficié d'un contrat de retour à l'emploi ;
- sur l'ensemble de **la construction du Dépôt Bus de Colomiers**, ce sont un peu plus de 17 000 heures d'insertion sociale qui ont été réalisées, réparties sur 11 entreprises et concernant 37 personnes ayant bénéficié d'un contrat de retour à l'emploi.

Par ailleurs, dans ce domaine, une **nouvelle convention de partenariat avec Toulouse Métropole Emploi** a été approuvée pour permettre la mise en œuvre et le suivi de ces clauses d'insertion sociale. Cela concernera notamment les opérations suivantes :

- le doublement de la capacité de la Ligne A ;
- le Téléphérique Urbain Sud ;
- le Linéo 3.

Enfin, conformément à des engagements pris précédemment **dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir**, le SMTC va bénéficier d'une subvention pour les études à réaliser pour le projet de Téléphérique Urbain Sud pour un montant d'un peu moins de **590 000 €**. Ce financement s'inscrit dans le cadre d'une convention locale « Ville de demain » signée notamment par Toulouse Métropole, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.



Dossier de presse

Mercredi 6 juillet 2016

Le SMTC Tisséo et le Lycée des Arènes souhaitent développer davantage l'accessibilité dans le métro

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe notamment pour objectif de rendre accessible les transports en commun à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Dans ce cadre, le Lycée des Arènes, spécialisé dans les arts graphiques, s'est rapproché du SMTC afin de construire avec celui-ci un projet pédagogique à destination des publics fragilisés. Une première partie de ce projet, portant sur des pistes créatives, a été réalisée dans le cadre de la convention 2014-846 du 9 juillet 2014, puis complétée par une phase de réalisation de visuels dans le cadre de la convention D.2015.07.08.3.1 du 8 juillet 2015.

Le Lycée des Arènes a le souhait de fournir à ses élèves des promotions 2016-2017 l'opportunité de travailler dans des conditions réalistes et de s'investir dans la vie de la cité, en mettant en valeur les réalisations initiées par les élèves des deux promotions précédentes en optimisant leur utilité pour tous les publics.

Le SMTC souhaite poursuivre l'accompagnement des étudiants du Lycée des Arènes dans la réalisation de leur projet pédagogique en leur proposant de prendre connaissance sur le terrain des difficultés des usagers en situation de handicap. Le SMTC Tisséo s'engage également à faire participer les étudiants à sa démarche d'accessibilité dans le cadre de son Schéma Directeur d'accessibilité Programmé (SDAP).

Le Lycée des Arènes fournira un projet pédagogique comprenant notamment le développement d'outils supports ou de dispositifs pour faciliter la compréhension de l'information des voyageurs dans le métro. **Ceux-ci seront destinés notamment aux personnes en situation de handicap visuel, auditif ou cognitif.**

Syndicat Mixte des Transports en Commun
Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr

Le développement de l'Ecomobilité

Dans le cadre de la politique d'écomobilité portée par le SMTC, une de ses orientations porte sur les plans de mobilité.

Un plan de mobilité est une démarche menée par les établissements publics ou privés visant à mettre en place un plan d'actions permettant de répondre aux besoins de mobilité de leurs salariés. La loi de transition énergétique de 2015 porte d'ailleurs obligation à l'élaboration d'un plan de mobilité aux établissements à partir de 100 employés.

Avec les 3 dernières conventions signées lors du dernier comité syndical, **ce sont 158 établissements représentant 187 267 salariés que le SMTC soutient dans leur démarche.** Le SMTC agit sur son territoire de compétence, le périmètre des transports urbains (PTU).

Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place :

- Accompagnements méthodologiques
- Production de cartes de géolocalisation
- Enquêtes mobilité des salariés
- Aide à la définition du plan d'actions
- Animations en entreprise

Un plan de mobilité comprend un ensemble de mesures visant à rationaliser les déplacements liés au travail (trajets professionnels, mobilité des clients, des fournisseurs et partenaires,...). Ces mesures peuvent aussi favoriser l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle comme les transports en commun, le vélo, la marche à pied, le covoiturage, l'autopartage,...